FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Suivant le Règlement (EC) No 453/2010, 2015/830, 1907/2006 (REACH) & 1272/2008 (CLP)

Version 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit: Mélange concentré de matières premières aromatiques (parfum)
Nom: PAIN FRAIS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Usage industriel uniquement. Ne convient pas à un usage personnel sous cette forme ou concentration.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Escentscia Limited
Address: 6 Pioneer Park, Clough Road, Hull. HU6 7HW UK.
e-mail: msds@escentscia.uk website: www.escentscia.uk
Téléphone: +44 (0)1482 332766

1.4. Numéros d'urgence

Numéro de téléphone des urgences: +44 (0) 1482 332766
Heures d'ouverture : 09:00-16:00 Lundi -Vendredi
Informations complémentaires disponibles auprès de :Département technique
National Poisons Information Service
+44 121 507 4123
Les membres du public souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons doivent contacter
: In England and Wales: NHS 111 - dial 111
In Scotland: NHS 24 - dial 111

SECTION 2: Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification suivant règlementation (EC) No 1272/2008

GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux.
Skin Sens 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon règlement (EC) No 1272/2008 Produit classé et étiqueté suivant la règlementation EC 1272/2008 (CLP)
Pictogramme de danger

GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :
2-furyl methyl ketone
Methylcyclopentenolone
l-Carvone
(R)-p-mentha-1,8-diene
Mentions de danger
H332 Nocif par inhalation.
H319 Provoque une grave irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs ou poussières
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
P312 Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501- Éliminer le contenu/récipient conformément aux exigences réglementaires nationales ou régionales.

2.3 Autre danger
Resultats des évualuations PBT et vPvb
PTB : Non applicable
vPvb : Non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges
Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Ingrédients dangereux

CAS: 120-51-4	Benzyl benzoate	>2.5–≤10%

EINECS: 204-402-9 Index number: 607-085-00-9	Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 4940-11-8 EINECS: 225-582-5	Ethyl maltol Acute Tox. 4, H302	>2.5–≤10%
CAS: 121-33-5 EINECS: 204-465-2	vanillin Eye Irrit. 2, H319	>2.5–<10%
CAS: 60-12-8 EINECS: 200-456-2	Phenethyl alcohol Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≤2.5%
CAS: 80-71-7 EINECS: 201-303-2	Methylcyclopentenolone Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥1–≤2.5%
CAS: 121-32-4 EINECS: 204-464-7	Ethyl vanillin Eye Irrit. 2, H319	≤2.5%
CAS: 1192-62-7 EINECS: 214-757-1	2-furyl methyl ketone Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Eye Irrit. 2, H319	≤2.5%
CAS: 6485-40-1 EINECS: 229-352-5 Index number: 606-148-00-8	l-Carvone Skin Sens. 1, H317	≥0.1–<1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Index number: 601-096-00-2	(R)-p-mentha-1,8-diene Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0.1–<0.25%

Règlementation (EC) No 648/2004 sur les détergents / Étiquetage du contenu
Parfums (BENZYL BENZOATE, VANILLIN, CARVONE, linalool)
Information complémentaire: Pour le texte intégral des phrases H incluses dans le tableau ci-dessus : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale:
Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. Amener les personnes concernées à l'air frais.
Après inhalation:
Donnez de l'air frais et, pour être sûr, appelez un médecin.
En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.
Après contact cutané:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Après contact oculaire: Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin

Après ingestion:

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Une personne qui vomit alors qu'elle est allongée sur le dos doit être tournée sur le côté. Demandez immédiatement un avis médical**.**

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseil pour les pompiers

Equipment de protection: Pas d'équipement spécifique

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Portez des vêtements de protection

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informer les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou un système d'égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure).

Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sécuritaire.

Section 8 pour obtenir des information sur l'équipement individuel. Section 13 pour les informations concernant l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité
Gardez les récipients bien fermés. Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés.
Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.
Empêcher la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais.
Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Conserver à l'écart des denrées alimentaires
Informations complémentaires sur les conditions de stockage:
Gardez le récipient bien fermé.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune autre information importante disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs limites à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient aucune quantité pertinente de matériaux présentant des valeurs critiques devant être surveillées sur le lieu de travail.

Information complémentaire: Les listes valables lors de l'élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Aucune autre donnée ; voir la section 7
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Évitez tout contact avec les yeux.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire:
En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.
Protection des mains

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.
En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.
Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Matériau des gants

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de passage exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection yeux/visage

Lunettes hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique	Liquide
Couleur	Jaune pâle
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Indéterminé
Point de fusion/Point de congélation:	Indéterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	292 °C (CAS: 6938-94-9 DI ISO PROPYL ADIPATE)
Inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité inférieure et supérieure	
Inférieures:	Indéterminé
Supérieures :	Indéterminé
Point éclair:	70–100 °C (CAS: 6938-94-9 DI ISO PROPYL ADIPATE)
Température d'auto-inflammation :	480 °C (CAS: 120-51-4 Benzyl benzoate)
Température de décomposition:	Indéterminé
pH	Insoluble (dans l'eau)
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Indéterminé
Dynamique:	Indéterminé
Solubilité	
Eau :	Insoluble (10%)
Alcools :	Miscible en partie
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Indéterminé
Pression de la vapeur à 156°	6 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Indéterminé
Densité relative	Indéterminé
Densité de la vapeur	Indéterminé

Autres Informations :

Apparence :	
Forme :	Huileux
Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Température d'allumage:	Le produit ne s'auto allume pas
Propriétés d'explosion:	Le produit ne présente pas de danger d'explosion.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	0.2 %
VOC (EC)	0.15 %
VOCV (CH)	0.15 %
Teneur en solide:	9.1 %
Indice de réfraction	1.558-1.568
Changement d'état	
Taux d'évaporation	Indéterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Explosives	Néant
Gaz inflammables	Néant
Aerosols	Néant
Gaz oxydants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Solides inflammables	Néant
Substances et mélanges autoréactifs	Néant
Liquides pyrophoriques	Néant
Solides pyrophoriques	Néant
Substances et mélanges auto-chauffants et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau	Néant
Liquides oxydants	Néant
Solides oxydants	Néant
Peroxides organiques	Néant
Corrosion aux métaux	Néant
Explosifs désensibilisés	Néant

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'information complémentaire disponible

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter:

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'information complémentaire disponible

10.5 Matériaux incompatibles Pas d'information complémentaire disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux Aucun produits de décomposition connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Information sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (EC) No 1272/2008

Toxicité aigüe Nocif en cas d'inhalation.

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification:
ATE (Acute Toxicity Estimates)
Oral LD50 5144 mg/kg
Dermal LD50 20000 mg/kg
Inhalative LC50/4 h 20 mg/l
CAS: 120-51-4 Benzyl benzoate
Dermal LD50 4000 mg/kg
Oral LD50 1700 mg/kg
CAS: 121-33-5 vanillin
Oral LD50 1580 mg/kg
CAS: 121-32-4 Ethyl vanillin
Oral LD50 1590 mg/kg
CAS: 6485-40-1 l-Carvone
Oral LD50 1640 mg/kg
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diene
Oral LD50 4400 mg/kg
Effet irritant primaire :
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbatrices endocriniennes :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: Aucune information complémentaire disponible
12.2 Persistence and dégradabilité Aucune information complémentaire disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune information complémentaire disponible
12.4 Mobilité dans les sols Aucune information complémentaire disponible
12.5 Resultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable
12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes Pour plus d'informations sur les propriétés perturbateurs endocriniens, voir la section 11.

12.7 Autres effets négatifs
Remarque :
Nocif pour les poissons
Notes générales:
Classe de pollution des eaux 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau.
Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou les égouts.
Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même de petites quantités, dans le sol.
Également toxique pour les poissons et le plancton présents dans les plans d'eau.
Très toxique pour les organismes aquatiques
Toxique pour les organismes aquatiques

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchêts
Recommandation Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.
Emballage:
Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 UN number or ID number	Non règlementé
ADR, IMDG, IATA	
14.2 UN Nom d'expédition	
ADR	Non règlementé
IMDG	Non règlementé
IATA	Non règlementé
14.3 Classes de dangers pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Non règlementé	
Classe	Non règlementé
Etiquetage	
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Non règlementé
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine pollutant:	Non applicable
Marquage spécial (ADR):	
Marquage spécial (IATA):	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs	Non applicable
N° identification danger (Kemler code):	
EMS N°:	
Catégorie d'arrimage	
14.7 Transport maritime en vrac selon IMO	Non applicable
Transport/Information complémentaire:	
ADR	
Limites de quantités (LQ)	Non applicable
Quantités exemptées (EQ)	
Catégorie de transport	
Code restriction tunnel	
IMDG	
Limites de quantités (LQ)	
Quantités exemptées (EQ)	
UN "Model Regulation":	Non règlementé

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Lois sur les poisons
Précurseurs d'explosifs réglementés
Aucun des ingrédients n'est répertorié
Poisons règlementés
Aucun des ingrédients n'est répertorié
Précurseurs d'explosifs à déclaration obligatoire
Aucun ingrédient n'est répertorié
Poisons à déclaration obligatoire
Aucun des ingrédients n'est répertorié
Substances chimiques existantes
CAS: 6938-94-9 DI ISO PROPYL ADIPATE: 2-861, 2-879
CAS: 120-51-4 Benzyl benzoate: 3-1389
CAS: 4940-11-8 Ethyl maltol: 5-678
CAS: 121-33-5 vanillin: 3-1200
CAS: 60-12-8 Phenethyl alcohol: 3-1032
CAS: 80-71-7 Methylcyclopentenolone: 3-2399
CAS: 121-32-4 Ethyl vanillin: 3-1201
CAS: 110-27-0 isopropyl myristate: 2-798
CAS: 513-86-0 acetoin: 2-597
CAS: 123-76-2 Levulinic acid: 2-1491, 2-1503
CAS: 1192-62-7 2-furyl methyl ketone: 5-3346
CAS: 6485-40-1 l-Carvone: 3-2402
CAS: 94-86-0 Propenylguaethol: 3-636
CAS: 1124-11-4 2,3,5,6-tetramethylpyrazine: 5-951
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diene: 3-2245, 7-988, 8-498
CAS: 2082-79-3 n-octadecyl 3-(4'-hydroxy-3',5'-di-t-butylphenyl) propionate: 3-1737
CAS: 78-70-6 linalool: 2-249, 2-258
Directive 2012/18/EU
Substances dangereuses désignées - ANNEX I Aucun ingrédient répertorié
Catégorie Seveso E1 Dangereux pour l'environnement aquatique
Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 200 t
Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation n'a été réalisée

SECTION 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Department issuing SDS: Technical Department
Contact:
Technical Department msds@escentscia.uk

Abréviations et acronymes :

ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonized System
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of notified Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV	Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50	Lethal concentration, 50 percent
LD50	Lethal dose, 50 percent
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative
ATE	Acute toxicity estimate values

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin sens 1B	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 B
Asp. Tox. 1	Risque par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme – Catégorie 3